

Sujet : [INTERNET] Projet Éolien ABowind 2 - Thoigne - Courgains -

De : Emmanuel Gueroult

Date : 21/03/2019 21:45

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Copie à : Virginie.gueroult

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Veillez trouver ci-joint la lettre résumant nos observations sur ce septième projet en Sarthe Nord.

Bien a vous,

Donjon de Ballon

— Pièces jointes : —

ABO Wind2 - Donjon de Ballon.pdf

157 Ko

DONJON DE BALLON
Jardin Remarquable
Monument Historique
Site Inscrit Panorama
Prix du plus beau monument de la Sarthe

Monsieur Claude Thibaud
Commissaire Enquêteur
Mairie de Thoigne

Ballon, le 17 Mars 2019

Objet : Projet Eolien supplémentaire de Thoigne - Courgains

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique que vous menez sur le projet éolien présentée par la SNC Les Vents de Sarthe 2, nous voudrions partager avec vous un certain nombre de remarques.

1. Mitage du paysage et effet de concentration de plus de 7 parcs éoliens

Ce projet, s'il est accepté, va modifier durablement le paysage et le patrimoine environnemental et rural de ce territoire. Il s'ajoute à une série d'autres projets, tous en pleine co-visibilité et visibilité directe dans le nord-est de la Sarthe dans un rayon de 15 km.

Nous avons recensé, en plus du parc éolien déjà existant de Vivoin-Piacé-Juillé et de celui de René-Thoiré adjacents, 5 projets supplémentaires, soit un total de 32 éoliennes de 180 m de haut disséminées.

Aucune étude complète des effets cumulés de ces projets n'a été entreprise. Leur impact collectif sur ce territoire a été totalement ignoré. Chaque promoteur a instruit de manière distincte son projet isolé et les études commandées n'accordent que peu voire pas du tout d'importance aux effets d'encercllement et aux effets cumulés.

L'application de la loi de transition énergétique et le développement de sources d'énergie renouvelables et non fossiles est importante mais elle ne peut s'effectuer au détriment du paysage et du patrimoine. Le mitage d'un paysage qui est resté très bien conservé et dont l'attrait touristique sera durablement altéré est le résultat direct de tous ces projets dont celui de Thoigne Courgains.

Voici la liste des réalisations et des projets, à ce jour, dans le nord-est de la Sarthe :

| | |
|---|------------|
| Juillé-Placé-Vivoain (en service) : | 6 machines |
| René-Thoiré (en service) | 5 |
| St Longis (projet autorisé, contentieux) | 3 |
| Thoigné-Courgains | 3 |
| Voie verte (St Longis Vezot, contentieux) | 6 |
| Trente Arpents (St Aignan, en discussion, avis négatif du commissaire enquêteur) | 5 |
| St Cosme en Vairais | 4 |
| Total | 32 |

2. Le Donjon de Ballon et son jardin remarquable : un pôle touristique de valeur nationale

Nous sommes propriétaires, gestionnaires et animateurs du Donjon de Ballon et de son jardin. Le Donjon de Ballon est un ensemble de trois éléments :

- i) l'édifice, classé Monument Historique,
- ii) son site inscrit exceptionnel, avec un point de vue donnant lieu à un champ visuel de plus de 280 degrés sur plus de 40 km sur tout le nord du département, est inscrit ; d'autres endroits de la commune de Ballon St Mars bénéficient des mêmes vues ;
- iii) son jardin, création unique, a reçu le label Jardin remarquable depuis 18 ans.

Cet ensemble est ouvert au public depuis plus de 40 ans toute l'année. Il est considéré comme l'un des plus beaux monuments en son genre dans la région et dans tout le pays notamment pour sa vue. Il est qualifié de site incontournable par l'office du tourisme de la Sarthe. Le Donjon lui-même est meublé et entièrement habité ce qui est extrêmement rare pour un monument historique de cette ancienneté. Nous travaillons en étroite collaboration avec le SDAP, la DRAC, les offices du tourisme, le comité des parcs et jardins de France et autres organismes publics qui ont tous reconnu la valeur de cet ensemble.

Tous ces points ont aussi retenu l'attention de plusieurs médias nationaux, dont la télévision, puisque le monument est passé deux fois dans l'émission des Racines et des Ailes aux côtés de la cathédrale du Mans. Il a aussi reçu en 2018 le prix du plus beau monument de la Sarthe, décerné par le journal Le Maine Libre. Il fait l'objet de nombreuses publications.

C'est donc un ensemble unique qui s'adresse à tous les publics et à toutes les tranches d'âge :

- famille, enfants
- passionnés d'histoire
- passionnés et amateurs de jardins
- amateurs de collections
- randonneurs, cyclistes, promeneurs et autres.

Notre famille s'est attachée à sa restauration avec nos propres moyens depuis plus de 60 ans avec l'aide des services de l'Etat pour ce qui est du bâti.

De ce qui était une ruine entourée d'un champ de maïs, nous en avons fait un pôle touristique important et une image clé du département.

Nous nous sommes aussi attachés à ce que le Donjon fasse partie intégrale de la communauté de notre territoire. Plus de 300 élèves d'écoles du canton bénéficient chaque année d'une visite guidée

de l'intérieur, gratuite dans le cadre de leur programme d'histoire sur le Moyen-Age. De nombreuses activités prennent place au Donjon de Ballon et dans son jardin : expositions d'art contemporain, musique et danses Renaissance par une compagnie mancelle, atelier de vannerie médiévale, combats médiévaux mettant en valeur des savoirs faire d'artisans locaux.

Cette entreprise familiale et communautaire mobilise aussi de nombreux corps de métiers locaux : vitrail, entreprise de monuments historiques, couvreurs, menuisiers, en sus des quatre employés équivalents qui sont affectés en permanence à l'ensemble de Ballon.

3. Un point de vue exceptionnel avec un panorama unique sur le Saosnois

Les projets éoliens continuent de s'accumuler, le point de vue exceptionnel de la commune de Ballon-St Mars et du château de Ballon avec son jardin en est durablement affecté et l'impact touristique va être indéniable. Nos ressources sont limitées, car privées, et la diminution probable du nombre de visiteurs ne fera qu'accroître la précarité de l'exploitation et mettra en péril des emplois directs et indirects.

Nous ne bénéficions d'aucune subvention pour la création et l'entretien du jardin 'Remarquable'. Celui-ci est présent dans de nombreux guides nationaux de jardins et a fait l'objet de nombreuses publications à l'échelle nationale et dans la presse étrangère. Il est répertorié dans la base Mérimée du Ministère de la Culture.

La vue en est un élément clé ; ces jardins sont en covisibilité directe avec les deux champs d'éoliennes déjà construits sans compter les ajouts supplémentaires comme celui de Thoire Courgain que vous instruisez. L'intégrité des jardins et de tout l'ensemble architectural est donc directement remis en cause.

Les commissaires enquêteurs des projets de Saint Aignan et de St Cosme en Vairais ont reconnu par écrit cet état de fait dans leur rapport respectif :

"La prégnance des éoliennes de Juille Piace Vivoin, distantes de 10km est certes sensible et acceptable mais il paraissait évident que tous les projets en cours d'instruction de réflexion n'ont pas leur place dans ce paysage et que la recherche d'une harmonie devient urgente...."

L'addition des projets Nord Sarthe autorisé ou en cours de construction constituerait alors un véritable encerclement. (Commentaire écrit avant que le projet de Rene-Thoire ne soit construit et a fortiori celui de Thoigne-Courgain).

Je partage les avis exprimés qui considèrent que chaque projet est conduit apparemment isolement sans réelle concertation. Si cette situation est tolérable pour les premiers projets d'une région, elle devient assez rapidement insupportable pour nombre de citoyens d'un secteur concerné et contribue à discréditer la démarche éolienne.

L'exemple le plus frappant serait l'encerclement du Donjon de Ballon par 40 éoliennes..."

*Enquête Publique Projet Trente Arpents – Saint Aignan
Rapport du commissaire enquêteur – Visite du Donjon - 2018*

“Il serait vivement souhaitable de mettre un arrêt à l’implantation de futurs parcs afin d’éviter tout effet de saturation. A cet effet je prends en compte l’inquiétude des propriétaires du Donjon de Ballon qui voient s’implanter des parcs éoliens tout autour de leur propriété...Il conviendrait à l’avenir de ne pas en rajouter”.

*Enquête Publique - St Cosme-en-Vairais
Rapport de Madame la Commissaire Enquêteur – 8 Mars 2019*

4. Un dossier d’enquête publique du promoteur subjectif

Le dossier de l’enquête publique, tel qu’il a été présenté, est incomplet et passe sous silence de nombreux points ou en traite d’autres de manière dérogatoire pour aboutir à une succession de jugements de valeur sommaires. Nous décrivons certains des points précis en pièce jointe.

Dans le cas du projet de Thoire-Courgains, la présence des 6 éoliennes du premier parc est parfaitement visible et marque le paysage de manière forte. En rajouter trois autres, en plein prolongement comme un éventail, ne fera que continuer d’abimer ce paysage et accroître l’effet de saturation qui a été dénoncé par déjà deux Commissaires Enquêteurs. La comparaison des photomontages du premier projet avec la réalité est confondante : aucun des effets de réels n’avaient été anticipés.

Afin d’objectiver ce débat et de nous appuyer sur des données fiables, nous avons fait appel à la société Geophom pour réaliser une étude de l’encerclement éolien du Donjon de Ballon et de son jardin. La société Geophom est d’ailleurs utilisée par de nombreux promoteurs éoliens.

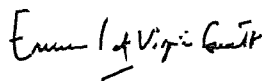
Cette étude est en pièce jointe et ses conclusions sont édifiantes à deux niveaux :

- i) celui du territoire pris dans son ensemble: « situation fortement encerclée sur le territoire » ;
- ii) celui de Ballon : “l’organisation des parcs et projets est telle que ces derniers sont répartis sur toute l’amplitude du champ visuel.” Quelques chiffres clés : “Sur les 40 éoliennes analysées, 40 sont potentiellement visibles (en partie), ce qui représente une hauteur cumulée de 5396m visibles.”¹

Dans ce contexte, vous comprendrez qu’en tant que garants d’un patrimoine rural, historique et esthétique, nous vous demandons d’émettre un avis négatif sur ce projet. Par ailleurs nous serons ravis de vous d’accueillir pour que vous puissiez vous rendre compte sur place, la visite de terrain est indispensable pour ce type d’instruction.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l’expression de notre parfaite considération.

Emmanuel et Virginie Gueroult



Pj

¹ La différence entre les 40 éoliennes étudiées par Géophom et les 32 mentionnées plus haut tient au fait que cette société a poussé son étude plus loin vers l’ouest.

Table des pièces jointes

- A. Étude d'encerclement par la société Geophom
- B. Photomontages par la société Geophom
- C. Remarques préliminaires sur les documents de l'enquête publique et leurs auteurs

Les pièces A et B ont été téléchargées sur le site de la préfecture séparément compte tenu de leur taille.

Pièce jointe C : Remarques préliminaires sur l'étude d'impact modifiée

Le Donjon de Ballon et ses abords sont caractérisés en p. 144 comme ayant une visibilité avérées, pourquoi le promoteur ne montre t il pas donc des photos des deux parcs éoliens existants qui sont équidistants du Donjon. C'est le meilleur moyen de se rendre compte en taille réelle de cette co-visibilité.

Le dossier ne comporte aucune photo du Donjon ou de ses jardins, a notre connaissance aucun paysagiste ou consultants commissionnés par le promoteur n'a fait l'effort de se déplacer pour ce second projet.

P213 : Les ZVI, zones d'influences visuelles sont bien décrites, mais le nouveau projet est qualifié de "bouquet faisant écho" au précédent projet ABO Wind 1. On appréciera l'inanité d'un tel propos.

P216 : jugement de valeur sur les co-visibilités qui sont reconnues mais considérés comme acceptables. En pleine contradiction avec l'avis de deux commissaires enquêteurs et de toute personne censée (qu'elle soit pro ou contre l'éolien) qui est venue sur place et qui peut déjà voir 12 éoliennes a l'horizon.

Étude Paysagère

"En effet la distance rapprochée associe a l'ouverture du paysage induit des intervisibilités soutenues entre les deux projets... Jardin du Donjon de Ballon, un site incontournable."

La co-visibilité est une fois encore bien reconnue, elle est difficilement contestable, mais aucune réponse valable n'est apportée.

Les commentaire ci-dessus ne sont qu'un échantillon des problèmes de fond de ce dossier de plus de 1000 pages qui considère qu'ayant instruit avec succès le premier dossier, le deuxième doit aller de soit.